

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-042

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 16 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le seize du mois de mai à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'IRAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

19 présents + 5 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVÉAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnère : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

5 pouvoirs :

- ✓ Jacques METREAU a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Jacky PRINCAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Maryse BARIGAULT Claire SAINCOURT, Jacques METREAU, Philippe MORIN, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Claude SERVANT

Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 10 mai 2017

COMPTABILITE FINANCES FISCALITE

FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-LOUP-LAMAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET POUR LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT ARTISANAL SITUÉ SUR LA ZONE « LE GRAND TILLAIS »

- Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la Loi 2004-809 du 13 août 2004 – article 186-I
- Considérant que le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Loup-Lamairé conditionne la participation aux travaux d'agrandissement du bâtiment artisanal concernant le budget « Bâtiment sur ZAC du Grand Tillais »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- ✓ Décide de signer une convention pour le versement d'un fonds de concours de la commune de Saint-Loup-Lamairé dans les conditions définies en annexe
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AR-Préfecture

079-200041416-20170516-D2017042-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-05-2017

Publication le : 24-05-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLLETT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAULTS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48